

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Rapport no 04/2021

Réponse au postulat « soutien aux entreprises corsiéranes »

Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 8 mars 2021, la Concorde a déposé le postulat suivant :

*Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,*

La crise sanitaire sera encore longue et sujette sans doute à de nombreuses évolutions ; il est actuellement difficile de définir un horizon avec les pénuries de vaccins et l'arrivée de nouveaux variants.

Cette crise a mis à mal nos commerçants locaux qui font la richesse de notre commune. Malheureusement, même lorsque la pandémie ne sera plus qu'un mauvais souvenir avec la levée des restrictions, l'impact économique des vagues successives sera toujours présent et se fera sentir non seulement en 2021 mais encore dans les années suivantes. A titre d'exemple, Genève prévoit 30% de faillites de cafetiers-restaurateurs en 2021.

Certes la Municipalité a soutenu les restaurateurs locaux avec les bons offerts aux Conseillers en lieu et place du repas traditionnel. Mais cela écarte de facto toutes les autres entreprises locales qui ont également souffert des mesures CoVid. On pense aux coiffeurs, aux artisans de Fenil et aux nombreux autres indépendants.

Il n'est nul besoin de rappeler que ce type de soutien engendre un retour positif déjà à court terme comme le maintien d'emplois et de recettes fiscales.

Plusieurs communes comme Vevey (projet BienWenue) ou Fribourg (projet Karyion) ont développé un système de soutien avec des bons à faire valoir dans leurs commerces locaux.

Le principe est simple : le client/citoyen achète des bons avec un rabais à faire valoir dans les commerces locaux participant. A l'encaissement, la Commune paie le montant du rabais aux commerces.

Plusieurs possibilités, relativement simples à mettre en œuvre, s'offrent à nous :

- *Envoi à tous les ménages de bons de réduction à faire valoir sur un montant minimal*
- *Envoi à tous les ménages d'un carnet de bons avec valeur intrinsèque*

Cela permet à nos entreprises locales de gagner en visibilité.

Cela peut également l'occasion de demander aux commerçants une contrepartie non monétaire et positive. Dans le programme veveysan, les commerçants participants acceptent (de façon non contraignante) une charte les engageant à respecter des processus de durabilité.

Le présent postulat vise à inciter la Municipalité à étudier la possibilité d'effectuer des démarches similaires de soutien financier envers les commerçants locaux pour répondre aux mesures sanitaires qui pourraient être prises durant ces prochains mois, voire ces prochaines années.

Vevey, qui compte environ 20'000 habitants, a voté un budget de 300'000 frs. Si l'on applique un facteur de proportionnalité à notre commune, cela représente 57'000 Frs.

Le budget communal 2021 est prudent et nous permet d'absorber cette dépense supplémentaire sans prendre de grands risques.

Outre le montant à affecter, la Municipalité est invitée à étudier les critères d'octroi des différentes formes d'aide qui pourraient être accordées, tous secteurs économiques confondus.

Nous vous remercions pour votre attention et espérons que ce postulat en faveur de notre tissu économique local rencontrera la faveur du Conseil communal.

Rapport de la Municipalité

La Municipalité tient en premier lieu à remercier les signataires de ce postulat pour leur sollicitude envers les entreprises communales et les difficultés qu'elles traversent durant cette crise sanitaire. Votre Exécutif partage ces mêmes préoccupations et a d'ores et déjà concrétisé diverses actions afin de les soutenir.

Le tissu économique corsiéran est fort varié mais relativement peu garni en termes de commerces, boutiques ou autres magasins. Il est essentiellement constitué, comme le relève le postulat, d'artisans, d'entrepreneurs et de quelques indépendants actifs dans le domaine du soin à la personne. Il compte également de grandes enseignes situées à l'Avenue Reller.

Dès lors s'orienter vers des solutions ayant donné satisfaction et été mises en œuvre dans des communes comme Vevey ou Fribourg (citées comme exemple dans le postulat) ne semble pas d'emblée adapté à la typologie de nos entrepreneurs et commerçants, ni aux caractéristiques de notre commune. Cependant ce constat n'exclut en rien d'envisager d'autres actions ou soutiens.

Concernant les aides apportées au cours des derniers mois, mis à part les bons à faire valoir dans les restaurants situés sur notre territoire, remis aux membres du Conseil communal et au personnel communal en remplacement des repas annuels habituels, la Municipalité a notamment décidé de :

- renoncer à réclamer la « taxe déchets entreprises » pour l'année 2020 qui est facturée annuellement en fonction du nombre d'employés équivalant plein-temps ;
- renoncer à l'encaissement de certains de ses loyers commerciaux (restaurant, jardin d'enfants, musée) ;
- renoncer au remboursement des soutiens accordés, préalablement aux restrictions imposées par les décisions du Conseil Fédéral, aux organisateurs de manifestations sportives et culturelles ;

- soutenir le service Youpacq qui assure des livraisons à domicile d'achats effectués dans les magasins de la région ;
- accorder des dons plus importants à des organismes qui sont actifs dans divers soutiens apportés à la population durant le confinement et après (Caritas, scouts, ...) ;
- encourager à consommer local dans une communication adressée à toutes nos habitantes et à tous nos habitants via le Corsiéran.

Pour l'année 2020, c'est une somme de plus de CHF 45'000.00 (sans compter les bons-repas distribués) qui a été ainsi directement ou indirectement consacrée à un soutien au tissu commerçant, artisan et industriel de notre commune en lien avec la crise sanitaire.

Concernant la proposition de remise de bons avec un rabais mentionnée dans le postulat, la Municipalité estime que celle-ci n'est pas simple à mettre en œuvre et soulève de nombreuses questions.

Selon les postulants, la dépense envisagée se monterait à CHF 57'000.00, soit un peu moins de CHF 16.00 par habitant, ce qui correspond, peu ou prou, à l'ordre de grandeur des mesures prises l'an dernier. Néanmoins, la Municipalité n'est pas convaincue que, pour les petites et moyennes entreprises corsiéranes, une telle démarche de bons d'achat viendrait augmenter les commandes de la part des habitant·e·s de notre commune. En effet, que représenterait le montant d'un de ces bons sur une facture pour des travaux de menuiserie, de charpente, de peinture, de ferblanterie, de réparation mécanique ou de carrosserie par exemple ?

Une telle action nécessite par ailleurs un travail logistique et administratif d'une ampleur non négligeable. Il ne serait pas envisageable de confier une telle réalisation et une telle gestion aux services communaux, lesquels ne disposent pas des ressources nécessaires. Aussi, faudrait-il mandater une entreprise externe pour concrétiser l'entier de la démarche, éditer des bons non falsifiables ou duplifiables et en assurer la « commercialisation ». Il est fort probable que le coût de ce mandat soit conséquent et ne profitera in fine ni à la population, ni aux commerces et entreprises visées par ce postulat.

Concernant l'engagement, même non contraignant, à respecter des processus de durabilité, il s'agit d'une intention fort louable. Cependant la Municipalité n'aura strictement aucun moyen de contrôler le respect d'une telle condition.

Néanmoins, soucieuse de soutenir d'une manière ou d'une autre les habitant·e·s et les entreprises locales durant cette période extraordinaire, la Municipalité s'engage à concrétiser diverses actions et d'en informer régulièrement votre Conseil. Certaines d'entre elles pourraient d'ailleurs soit faire l'objet d'un préavis ou d'une position budgétaire appropriée lors des prévisions 2022. Dans tous les cas, l'Exécutif visera à retenir une solution qui sera estimée réaliste et supportable tant au niveau administratif que logistique et qui apportera un soutien direct profitable aux destinataires visés.

Conclusions

Par le présent rapport, la Municipalité considère qu'il a été répondu au postulat déposé par la Concorde.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- Vu le rapport n° 04/2021 de la Municipalité en réponse au postulat « soutien aux entreprises corsiéranes » de la Concorde ;
 - Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;

décide

de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de la Concorde.

